
Titre du projet : Approvisionnement en services de gestion, Projet de Services d'Appui sur le Terrain au Mozambique

A. MODIFICATION N° 1 À LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP) :

1. À la section 1. Instructions aux soumissionnaires, paragraphe 14.1 a) **AJOUTER** le texte suivant après iv) : « *Si le MAECD estime que le soumissionnaire n'a pas la capacité financière de rencontrer les obligations mentionnées dans la DDP, il peut lui demander qu'il fournisse, à ses frais, une garantie, par exemple, une garantie financière de la société mère du soumissionnaire, une lettre de crédit de soutien irrévocable d'une institution financière agréée pour le MAECD, une garantie d'exécution d'un tiers ou une autre forme de caution déterminé par le MAECD. Si le MAECD juge que la garantie d'une société mère ou d'un tiers permet d'assurer la capacité financière du soumissionnaire, il peut demander à la société mère ou au tiers de lui fournir des informations financières.* »
2. À la **Section 5. Critères d'évaluation**, **REPLACER** l'exigence 5. Méthodologie proposée paragraphe iii) Gestion du risque, **PAR** le suivant:

« Gestion du risque (jusqu'à 4 points pour chaque risque, pour un total de jusqu'à 20 points). Pour chacun des 5 risques indiqués ci-dessous, le soumissionnaire devrait proposer une description de l'impact du risque sur le PSAT et proposer une réponse au risque. Le soumissionnaire sera attribué 1 point par impact du risque qui démontre une compréhension du risque (1 point par risque) et 1 point pour chaque réponse au risque qui fournit une mesure efficace pour réduire le risque (jusqu'à 3 points pour chaque risque). »

B. TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.